



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2010

**PRESENTS** : MM JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

**ABSENTS excusés** : BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

**ABSENTS** : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

**Procuration** : BASSET Georges à DESRUES Jean-Claude.

### **NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE** :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 20 septembre 2010**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 11 octobre 2010

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **1/ Subvention – Convention Stations durables**

Monsieur Pierre BESSY expose :

La Commune de Praz sur Arly est engagée avec les Communes de Combloux et Cordon sur un projet de territoire, par le biais d'une Convention Stations Durables. Cette convention est liée au dispositif « Espaces Valléens », dans le cadre du Plan Opérationnel Interrégional du massif des Alpes, et mobilise des financements de la Région, de l'Etat et de l'Europe. L'Etat, compte tenu de la difficulté à accéder à ces financements pour des dépenses d'investissement, invite la commune à solliciter une subvention au titre du FNADT.

Il convient de lancer la phase d'investissement de l'action 2.2 (aménagement et éclairage des berges) qui prévoit une subvention FNADT selon les modalités fixées dans le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Dépenses éligibles maximum	Intervention Région		Intervention FNADT		AUTOFINANCEMENT	
		Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Taux	Montant
Balissage éclairant Meurets, Belles et Varins	194 905 €	30%	58 472 €	50%	97 453 €	20%	38 981 €
Travaux aménagement des berges	47 095 €	30%	14 129 €	50%	23 548 €	20%	9 419 €
Passerelle Arly des Meurets	82 000 €	30%	24 600 €	50%	41 000 €	20%	16 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 000 €</b>		<b>97 200 €</b>		<b>162 000 €</b>		<b>64 800 €</b>

Soit un total de 324 000 € au titre des investissements.

La ligne de dépenses n°2 correspond aux travaux d'aménagements du cheminement piétonnier le long de la nouvelle route du pont de La Rosière jusqu'à la future passerelle à hauteur du terrain de foot.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## 2/ Décision modificative Budget principal

Exposé de Monsieur Claude Jond.

Régularisation comptable de l'emprunt Dexia n° MPH132653EUR

Cet emprunt étant arrivé à échéance cette année, il convient de régulariser une somme de 720,00€ d'intérêts trop versés du compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) vers le compte 1641 (emprunts en euro) d'où l'émission d'un titre au 773 (Mandats annulés sur exercices antérieurs) de 720€ et d'un mandat au 1641 pour un montant de 720,00€

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## 3/ Fiscalité : abattements sur la taxe d'habitation

Exposé de Monsieur Claude Jond.

Suite à la réforme du régime de taxe professionnelle, la commune va percevoir la part de taxe d'habitation, précédemment perçue par le Conseil Général.

Celui-ci appliquait un abattement pour familles nombreuses plus favorable que celui de la commune.

Compte-tenu de la faible différence de produit (environ -6000 €), il est proposé de maintenir l'abattement favorable aux familles nombreuses.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## 4/ Tarifs secours sur pistes

Approbation des tarifs et conditions de remboursement des frais de secours et de recherche sur pistes de ski et des frais de transport primaires par ambulances saison 2010-2011

Exposé de Monsieur Jean-Paul Jaccaz.

Les tarifs sont fixés comme suit :

Secours remboursés au forfait (dont frais de dossier de 5,00€)

Front de neige : ..... 46 € (45 € en 2009-2010)

Zone rapprochée : ..... 170 € (169 € en 2009-2010)

Zone éloignée : .. ..... 295 € (292 € en 2009-2010)

Zone exceptionnelle (hors pistes) : ..... 582 € (577 € en 2009-2010)

Ces zones sont définies dans cette délibération du 11-10-2010.

Les itinéraires nordiques sont en zone éloignée à l'exception du secteur des Varins.

Frais de transport primaire par ambulance

Jusqu'aux cabinets médicaux de Praz sur Arly : ..... 167 € (162 € en 2009-2010)

Jusqu'à l'hôpital de Sallanches

ou autres cabinets hors Praz sur Arly : ..... 210 € (201 € en 2009-2010)

En cas de carence d'ambulances privées, une ambulance Sapeurs-pompiers pourra être engagée : 144,00 €

Il est précisé que cette délibération incombe uniquement à la société Val d'Arly Labellemontagne à Praz sur Arly pour ce qui concerne la distribution et le remboursement des frais de secours.

La proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES  
ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des  
RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Grève

Monsieur le Maire annonce qu'une institutrice sera gréviste le 12/10/2010 et que le droit d'accueil est mis en place et assuré par un personnel communal.

Communauté de communes future

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion sur l'intercommunalité organisée par le syndicat mixte du Pays du Mont-Blanc. 4 élus pralins ont assisté à l'exposé portant sur la fiscalité propre à une communauté de communes.

12 réunions de travail (9 communes, 2 élus par communes) ont déjà été faites. St Gervais ne s'est pas jointes aux débats.

Une 2<sup>e</sup> réunion de présentation des compétences transférables sera programmée prochainement (celle du 18/10 étant reportée).

Après le choix des compétences transférables, le périmètre de la communauté de communes pourra être défini. L'objectif est une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Enquête publique

- Pompage dans l'Arly de 200 m<sup>3</sup>/h : enquête du 25/10 au 12/11/2010

Un dossier d'autorisation temporaire (6 mois) a été déposé, l'enquête publique se déroulant tardivement.

- Servitudes de pistes de ski

Le Commissaire-enquêteur n'ayant pu être présent à la première enquête pour des raisons personnelles, une nouvelle enquête est programmée du 29/10 au 30/11/2010.

Chantier en cours

- Route du Marais : l'accès au voiture par la passerelle bois a été réalisé. La route du Marais devant être fermée pendant les travaux de réseaux, les véhicules emprunteront cette passerelle.

- Route des Evettes : l'élargissement est fait à l'endroit où la route s'est affaissée, le bitume est à faire dans les jours à venir (une couche simple pour passer l'hiver).

- Route de La Tonnaz : de l'enrobé a été étendu pour une bonne remise en état.

- Entretien courant des routes : une campagne pour notamment boucher les principaux trous est programmée la semaine prochaine.

### Jumelage Roscoff/Praz

La charte de jumelage sera signée le 15/10/2010 à Roscoff puis à Praz en janvier. Une délégation d'une quinzaine de personnes se rend à Roscoff.

### Remontées mécaniques

Le chiffre d'affaire de Labellemontgne pour Praz-sur-Arly a augmenté de 2% la saison dernière (seule station de l'Espace Diamant en hausse) pour un montant de plus de 2 594 000€ TTT (après répartition. C'est un excellent résultat alors que Noël a pourtant été manqué du fait du déficit d'enneigement.

### Magazine communal

Il paraît mercredi et sera diffusé par La Poste à tous les Pralins.

### Espace trial aux Belles

Cet espace, dédié aux très bons vététistes trial, est terminé. Il manque juste le panneau à poser à l'entrée du site. Il va servir d'entraînement et d'espace démo à des athlètes comme le Pralin Thomas Destours qui concourt au niveau national. Il faut savoir qu'aucun lieu d'entraînement n'existait à moins d'une heure de route de Praz.

Notre site, financé dans le cadre de la Convention Stations Durables du Conseil Régional, avec l'espace VTT débutants situé juste à côté, sera inauguré ce printemps avec une forte communication, en présence d'athlètes.

### Protections falaise de Bellevarde

Dominique Pellissier demande que les grillages prévus soient disposés en quinconce pour permettre l'accès aux parcelles par les propriétaires et le passage des animaux sauvages. Ce point a déjà été abordé par Monsieur le Maire avec les Services de la mairie cette semaine et sera vu à la première réunion de chantier, pour voir si cela est possible.

### Gaz naturel

Guy Périnet-Marquet demande quelle est la position de la commune sur l'utilisation possible du gaz naturel, le réseau étant aux portes de Praz (Megève). Il trouve dommage que l'on avance pas sur ce sujet depuis le débat de ce printemps.

Monsieur Le Maire répond que le dossier n'a pas été oublié et que nous sollicitons le SYANE pour avoir les éléments nécessaires à la prise d'une délibération prévue pour le prochain Conseil Municipal.

### Abattoir de Megève

Guy Périnet-Marquet demande des précisions sur le dossier de l'abattoir.

Monsieur le Maire expose la situation actuelle, selon les informations données au conseil syndical du Pays du Mont-Blanc mercredi dernier.

Le financement de la structure devant gérer l'abattoir reste problématique : l'Etat a rappelé mercredi que les collectivités publiques ne peuvent subventionner cette structure qu'à hauteur de 40% (règle de la concurrence oblige). Une réunion avec les services de l'Etat est prévue le 19/10/2010 pour tenter de trouver une solution car, si cette règle s'appliquait strictement par rapport aux simulations actuelles, les agriculteurs ne pourraient pas prendre comme prévu l'exploitation de l'abattoir.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que le principe convenu était que le syndicat mixte du Pays du Mont-Blanc s'engage à financer la construction de l'abattoir et que le monde agricole (SICA et coopératives locales) l'exploite via une structure créée pour l'occasion. Selon le cabinet KPMG l'exploitation serait rentable au terme de trois années. Mais l'excédent dégagé par l'exploitant ne permettrait absolument pas de couvrir les remboursements des annuités d'emprunt de la construction.

L'abattoir est donc à nouveau à l'ordre du jour du syndicat mixte du PMB le 10/11/2010.

Prochain conseil municipal : 9/11/2010 à 20h

**Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 15.**

**PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 octobre 2010 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 11 octobre 2010**

**SIGNE : BESSY Pierre, Secrétaire de séance**

Vu pour être affiché le 13 octobre 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Yann JACCAZ